

Mastercard étudie un porte-monnaie, pour petits montants

Cet été, des salariés de la Royal Bank of Scotland vont pouvoir régler des achats inférieurs à 10 livres Sterling avec leur carte Mastercard, s'ils en sont porteurs.

Il s'agit du pilote d'une sorte de porte-monnaie électronique intégré à la carte bancaire, que le fournisseur de solutions de paiement espère bien étendre à l'Europe entière. « *Nous sommes en discussions avec des partenaires en Hollande et en Belgique pour d'autres projets* », explique Hervé Kergoat, responsable de Mastercard Europe. « *En France, les banques devront faire un choix : adopter une technologie capable de fonctionner dans toute la zone euro, ou continuer avec Moneo, la solution propriétaire nationale* ». Ce dernier revendique aujourd'hui un million d'utilisateurs et 100.000 commerçants affiliés. **Le volumineux marché des miettes** Sur le territoire européen, d'après les études de la marque, 80 % des paiements personnels s'effectuent en espèces. Et le seuil au dessus duquel la transaction par carte devient rentable se situe autour de 15 euros. Le baisser à 5 euros dégagerait ainsi un marché potentiel de 18 milliards de transactions. C'est du moins l'ambition du nouveau produit qui propose aux banques, commerçants et clients une fonctionnalité qui s'ajoute sur les cartes de crédit ou débit. Sans bouleverser les infrastructures. **EMV, toujours !** Avec ce système, le client règle ses petits achats en insérant sa carte dans le terminal du commerçant, mais sans taper son code. Ou, mieux, grâce à la **technologie pass pay**, en présentant simplement la carte devant le terminal, si ce dernier est adapté. Bref : une transaction rapide et simple pour le client, qui n'est pas obligé de multiplier le nombre de ses cartes. Les banques, elles, ne seraient pas obligées d'effectuer d'autres investissements que ceux qu'elles ont déjà consentis dans la technologie EMV. Quant aux commerçants, ils devront s'équiper, uniquement s'ils souhaitent s'adapter au système 'pay pass', le sans contact. Reste à savoir si la rapidité accrue de la transaction justifiera les éventuelles contreparties demandées par des banques.